



**LE DIRECTEUR GENERAL
DES ACTIVITES FIDUCIAIRES ET DE PLACE**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Jean-Pierre LANDAU, second sous-gouverneur, le 14 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Christian de LAUBIER, Délégué du directeur général des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Serge CELLIER COURTIL, adjoint au Délégué du directeur général des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 30.000 euros (HT), relatif à l'exercice des activités de la Délégation de la Direction générale des Activités fiduciaires et de Place à Chamalières.

Fait à Paris, le 17 octobre 2008

Armand PUJAL
Directeur général des Activités fiduciaires et de Place